

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 2 annexes
 - 1 maquette budgétaire

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer des ajustements du budget principal primitif pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de gestion	360 272 000	Dotations	5 280 000
Subventions et contributions	-19 880 000	Fiscalité	- 88 000 000
Virement à la section d'investissement	222 364 000	Recettes propres	310 732 000
		Opérations d'ordre	334 744 000
Total	562 756 000	Total	562 756 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement	36 150 000	Subventions d'investissement	245 976 000
Opérations d'ordre	411 256 000	Opérations d'ordre	76 512 000
		Emprunt	-97 446 000
		Virement de la section de fonctionnement	222 364 000
Total	447 406 000	Total	447 406 000

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans des tableaux synthétiques en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes

En recettes de fonctionnement, les ajustements sont les suivants :

- au chapitre 74 «Subventions», il est proposé d'inscrire une subvention de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 5 280 000 francs CFP relative à la prise en charge de l'opération d'enlèvement des véhicules hors d'usage de plus de 3,5 tonnes à Numbo,

- au chapitre 73 «Impôts et taxes», il est proposé par virement de crédits de reclasser les prévisions de recettes relatives aux produits de stationnement (non fiscaux) d'un montant de 88 000 000 francs CFP au chapitre 70 – Produits des services, correspondant à la nature de la recette,

- au chapitre 70 «Produits des services», outre la constatation des redevances de stationnement mentionnée ci-avant à hauteur de 88 000 000 francs CFP, il est proposé d'inscrire la régularisation, par les réseaux de télécommunication, de redevances d'occupation du domaine public au titre des exercices 2019 à 2021, pour un montant de 162 732 000 francs CFP,

- au chapitre 013 «Atténuation de charges», il convient de comptabiliser la part salariale des titres repas pour un montant de 60 000 000 francs CFP.

- Dépenses

En contrepartie, il est proposé d'ajuster les dépenses de fonctionnement à hauteur de 451 961 000 francs CFP, comme suit :

- Dépenses de gestion : 360 272 000 F

Il s'agit de crédits complémentaires nécessaires pour :

o engager l'opération d'enlèvement des véhicules hors d'usage de plus de 3,5 tonnes à Numbo pour 5 280 000 francs CFP, financée par la Nouvelle-Calédonie,

o compléter l'enveloppe de crédits affectée à la formation des élus pour la porter de 500 000 francs à 1 515 000 francs CFP, afin de se conformer aux dispositions du code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

o opérer des dégrèvements pour un montant global de 353 977 000 francs CFP relatifs à d'anciens produits de la taxe communale d'aménagement (198 millions de francs CFP), à la régularisation par les réseaux de télécommunication de redevances d'occupation du domaine public (145 millions de francs CFP) et à diverses recettes (10,9 millions de francs CFP).

- Subventions et contributions : -19 880 000 F

Les ajustements proposés portent sur les contributions en fonctionnement aux syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui ont évolué depuis le vote du budget :

o pour le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, la contribution sera ramenée de 126 000 000 francs CFP à 65 719 936 francs CFP, soit une baisse de 60 280 064 francs CFP et une diminution de la prévision budgétaire arrondie à 60 280 000 francs CFP,

o pour l'Aquarium des Lagons, la contribution sera portée de 52 000 000 francs CFP à 92 400 000 francs CFP, soit une hausse de 40 400 000 francs CFP ainsi que l'inscription budgétaire correspondante.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses

Sur le programme d'investissement, le rythme d'exécution de certaines opérations par rapport à leur programmation initiale nécessite l'ajustement des crédits de paiement correspondants sur l'exercice 2022, dont le solde s'élève à 33 529 000 francs CFP. Ces crédits sont répartis ci-dessous par chapitre et détaillés dans le tableau en annexe n° 1 :

OPERATIONS	AUGMENTATION DE CRÉDITS DE PAIEMENT	DIMINUTION DE CRÉDITS DE PAIEMENT
0101 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	700 000	
0204 - ACQUISITIONS DIVERSES	1 109 000	
0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX	11 829 000	
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES		-621 000
1101 - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE		-2 000 000
1104 - VIDEO SURVEILLANCE	2 570 000	
4101 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 600 000	
5101 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 600 000	
6101 - EQUIPEMENTS EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT	17 000 000	
8101 - AMENAGEMENTS URBAINS	363 000	
TOTAL :	36 150 000	-2 621 000

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier les autorisations de programme (AP) ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants telles que présentées dans le tableau joint en annexe n° 2.

- Recettes

En contrepartie de ces ajustements, il est proposé d'inscrire de nouvelles subventions d'investissement, comme suit :

- Etat

- dotation d'équipement des territoires ruraux : 229 741 000 F
- pièges à moustiques, programme Wolbachia : 960 000 F

- Nouvelle-Calédonie

- FIP équipement 2020 : 14 000 000 F
- FIP équipement 2022 : 1 275 000 F

Enfin, il est nécessaire de réduire la prévision de recettes d'emprunts destinées aux financements du programme d'investissement à hauteur de 97 446 000 francs CFP pour équilibrer la section.

1. EQUILIBRE

L'ensemble des opérations énoncées ci-dessus génère une augmentation du prélèvement de 222 364 000 francs CFP pour d'assurer l'équilibre des deux sections du budget.

2. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement d'intégration de frais d'études, d'avances versées, de provisions et du prélèvement.

A. A l'intérieur de la section d'investissement

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Travaux en cours sur terrains	041	2312	5 579 860			
Travaux en cours sur bâtiments		2313	20 630 752			
Travaux en cours construction sol d'autrui		2314	26 674 796			
Travaux en cours installations		2315	23 626 592			
Frais d'études				041	2031	76 512 000
TOTAL						
						76 512 000

B. De section à section

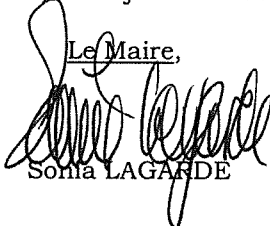
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Reprise autres provisions pour litiges	040	15112	2 850 000	042	7815	334 744 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes de redevables	040	1582	331 894 000			
Prélèvement	023	023	222 364 000	021	021	222 364 000
TOTAL						
						557 108 000

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa et d'approuver la modification des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

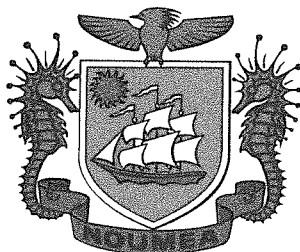


Nouméa, le 13 juillet 2022

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Annexe 1 - DETAIL DES LIGNES DE CREDITS AJUSTEES
NES relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Ville de Nouméa

DETAIL PAR LIGNE DE CREDIT ET OPERATION REELLE D'INVESTISSEMENT		Proposition DM n° 1 - 2022
0101 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
CAUTIONNEMENT A RESTITUER		700 000
Besoins complémentaires		
	TOTAL 0101	700 000
0204 - ACQUISITIONS DIVERSES		
ACQUISITION MOBILIER POUR LA DRH		130 000
Tableaux blancs		
AUTRES IMMO DRH		58 000
Store		
EQUIPEMENT INCENDIE SECURITE DRH		621 000
Matériel pour formations en sécurité		
PANNEAU AFFICHAGE SYNDICAL		300 000
Panneaux d'affichage		
	TOTAL 0204	1 109 000
0501 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX		
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS POUR L'HOTEL DE VILLE		5 129 000
Travaux électriques, aménagement de la guérite à l'entrée de l'hôtel de ville		
ACQUISITIONS DIVERS HOTEL DE VILLE		2 200 000
Projecteurs, sonorisation de la salle des mariages		
AMENAGEMENTS BATIMENTS MIS A DISPOSITION		2 000 000
Réfection du plancher annexe maison des associations		
ACQUISITION SIGNALETIQUE CFM		2 500 000
Pose de signalétique dans les cimetières		
	TOTAL 0501	11 829 000
0701 - INFORMATISATION DES SERVICES		
ACHAT LICENCES DRH	-	621 000
Baisse du nombre de licences à acquérir		
	TOTAL 0701 -	621 000
1101 - EQUIPEMENT SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE		
TRAVAUX POUR VIDEOPROTECTION URBAINE	-	2 000 000
Déplacements de crédits sur l'opération 1104		
	TOTAL 1101 -	2 000 000
1104 - VIDEO PROTECTION		
TRAVAUX POUR VIDEOPROTECTION URBAINE N°2		2 570 000
Complément - réévaluation des prix du marché		
	TOTAL 1104	2 570 000
4101 - EQUIPEMENTS SPORTIFS		
AMENAGEMENTS DE BATIMENTS SUR SALLES SPORTIVES		3 600 000
Remplacements de compteurs eau et électricité sur installations sportives		
	TOTAL 4101	3 600 000
5101 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE		
TRAVAUX SUR MAISONS DE QUARTIER HAP		1 600 000
Intervention sur la toiture espace municipale à la Vallée du Tir		
	TOTAL 5101	1 600 000
6101 - EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT		
TRAVAUX EPL RUE CLEMENCEAU		10 000 000
Renforcement réseau eau pluviale rue Clémenceau		
TRAVAUX EPL PARKING FERRY		7 000 000
Reprise réseau eau pluviale avant les travaux VRD rue Anatole France		
	TOTAL 6101	17 000 000
8101 - AMENAGEMENTS URBAINS		
PARTICIPATION INVESTISSEMENTS DIVERS SIGN CA1721		363 000
Ajustement suite au vote du Budget du SIGN		
	TOTAL 8101	363 000



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 4 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Patrick GUILLON	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Warren NAXUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
DATE DE CONVOCATION	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Magali MANUOHALALO
29.07.2022	Mme	Cindy PRALONG	M.	Joseph BOANEMOA
	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Emmanuel BERART
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
29.07.2022	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
	M.	Christophe DELIERE		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlotte THAIWE
		M.	Michel FONGUE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 39	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Kimberley BARONI
Nombre de votants	: 48	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
(9 procurations)		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU		

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

SORTIE DE :

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

M. Joseph BOANEMOA, de «Unité Pays»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 775
portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 4 AOUT 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/129 du 23 février 2022 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/282 du 6 avril 2022 autorisant la signature des conventions de formation des élus avec l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) pour l'année 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/577 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget principal,

VU le contrat d'agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/105 du 13 juillet 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget principal primitif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa telle que récapitulée dans les tableaux ci-après :

En section de fonctionnement

CHAP	Cpte	Fonct	Montant	CHAP	Cpte	Fonct	Montant
011	6188	112	5 280 000	73	7337	01	-88 000 000
TOTAL CHAPITRE 011			5 280 000	TOTAL CHAPITRE 73			-88 000 000
65	6535	021	1 015 000	74	74721	12	5 280 000
	6554	020	-60 280 000	TOTAL CHAPITRE 74			5 280 000
		322	40 400 000	042	7815	01	334 744 000
				TOTAL CHAPITRE 042			334 744 000
TOTAL CHAPITRE 65			-18 865 000	70	70323	01	162 732 000
67	673	01	353 977 000		70383	01	88 000 000
TOTAL CHAPITRE 67			353 977 000	TOTAL CHAPITRE 70			250 732 000
023	023	01	222 364 000	013	6479	020	60 000 000
TOTAL CHAPITRE 023			222 364 000	TOTAL CHAPITRE 013			60 000 000
TOTAL DES DEPENSES			562 756 000	TOTAL DES RECETTES			562 756 000

En section d'investissement

CHAP	Cpte	Fonct	Montant	CHAP	Cpte	Fonct	Montant
0101	165	01	700 000	13	1338	01	960 000
TOTAL CHAPITRE 0101			700 000		1341	01	229 741 000
0204	2152	020	300 000		1342	01	14 000 000
	21568	020	621 000			113	1 275 000
	2184	020	130 000	TOTAL CHAPITRE 13			245 976 000
	2188	020	58 000	16	1641	01	-97 446 000
TOTAL CHAPITRE 0204			1 109 000	TOTAL CHAPITRE 16			-97 446 000
0501	2152	026	2 500 000	041	2031	01	76 512 000
	2188	020	2 200 000	TOTAL CHAPITRE 041			76 512 000
	2313	01	2 000 000	021	021	01	222 364 000
		020	5 129 000	TOTAL CHAPITRE 021			222 364 000
TOTAL CHAPITRE 0501			11 829 000				
0701	2051	020	-621 000				
TOTAL CHAPITRE 0701			-621 000				
1101	2315	112	-2 000 000				
TOTAL CHAPITRE 1101			-2 000 000				
1104	2315	112	2 570 000				
TOTAL CHAPITRE 1104			2 570 000				
4101	2313	412	3 600 000				
TOTAL CHAPITRE 4101			3 600 000				
5101	2313	422	1 600 000				
TOTAL CHAPITRE 5101			1 600 000				
6101	2315	811	17 000 000				
TOTAL CHAPITRE 6101			17 000 000				
8101	204151	020	363 000				
TOTAL CHAPITRE 8101			363 000				
040	15112	01	2 850 000				
	1582	01	331 894 000				
TOTAL CHAPITRE 040			334 744 000				
041	2312	01	5 579 860				
	2313	01	20 630 752				
	2314	01	26 674 796				
	2315	01	23 626 592				
TOTAL CHAPITRE 041			76 512 000				
TOTAL DES DEPENSES			447 406 000	TOTAL DES RECETTES			447 406 000

Le budget principal primitif pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa est ainsi porté à 25 571 162 135 francs CFP, dont :

- Section de fonctionnement	:	17 818 337 764 F
- Section d'investissement	:	7 766 947 371 F

ARTICLE 2 /

Est autorisé le versement des participations modifiées de la ville aux organismes ci-après, au titre de l'année 2022 :

Organismes	Section	Contributions initiales	Contributions modifiées
Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa	Fonctionnement	126 000 000 F	65 719 936 F
	Investissement	13 527 000 F	13 889 050 F
Aquarium des Lagons	Fonctionnement	52 000 000 F	92 400 000 F

Le maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer avec l'IFAP, les conventions de formation des élus :

- pour l'année 2022, dans la limite des crédits inscrits au budget principal, soit 1 515 000 francs CFP,
- pour l'année 2023, de la période de janvier jusqu'au vote du budget primitif principal, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente, conformément à l'article L. 263-8 du code des juridictions financières.

ARTICLE 4 /

Sont reprises les provisions pour risques et charges de fonctionnement constituées précédemment dont le risque n'est plus avéré ou la charge a été constatée. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Objet	Reprise
Provisions pour charges	Taxe communale d'aménagement	275 894 000
	Cotisations charges sociales	56 000 000
Provisions pour litiges	Ressources humaines, protections fonctionnelles	2 100 000
	Urbanisme	738 477
TOTAL		334 732 477

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 4 AOUT 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 8 AOUT 2022

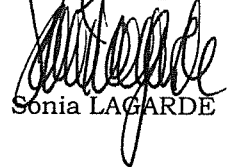
Le secrétaire de séance,



Warren NAXUE



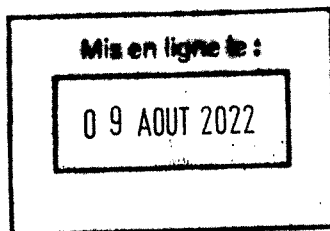
Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022

Date de transmission de l'acte : 09/08/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-775 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220804-2022-775-DE

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions budgétaires modificatives